

MASTER OF ARTS HES-SO EN PÉDAGOGIE MUSICALE ORIENTATION ENSEIGNEMENT INSTRUMENTAL OU VOCAL

ADMISSION (CANDIDATS INTERNES ET EXTERNES)

Les conditions générales d'admission sont fixées par les directives-cadres et règlements applicables de la HES-SO et de l'HEMU. Les présentes exigences les complètent dans le cadre de l'admission en Master of Arts HES-SO en Pédagogie musicale (MAP), orientation enseignement instrumental ou vocal.

En complément de l'épreuve instrumentale ou vocale, un entretien en français de 10 minutes est prévu. Cet entretien porte sur le parcours et le projet d'étude du candidat ainsi que sur un dossier qu'il aura préparé (de préférence en français ; les langues nationales et l'anglais sont acceptés à l'écrit, mais l'entretien se déroule en français). Ce dossier succinct est composé des documents suivants :

- un curriculum vitae (1 page)
- une lettre de motivation (1 page)
- un argumentaire (entre 1800 et 2000 caractères, espaces non compris) en lien avec l'apprentissage/l'enseignement musical instrumental/vocal portant sur 1 des 3 items proposés (voir infra).

Le dossier doit être envoyé jusqu'au samedi 1^{er} mars 2025 :

- Via le formulaire d'inscription en ligne : www.hemu.ch/admissions
ET
- par courrier électronique, en envoyant votre curriculum vitae, votre lettre de motivation et votre argumentaire à l'adresse suivante : admissions.map@hemu-cl.ch

Les entretiens d'admission se dérouleront par visioconférence ZOOM pour tous les candidats internes et externes, indépendamment du site d'inscription :

- Jeudi 13 mars 2025 : 8h00-18h00
- Vendredi 14 mars 2025 : 8h00-18h00
- Mardi 18 mars 2025 : 8h-11h15
- Jeudi 20 mars 2025 : 8h00-18h00
- Vendredi 21 mars 2025 : 8h00-18h00
- Mardi 25 mars 2025 : 8h00-11h15

En cas d'impossibilité majeure à l'une de ces dates (ou créneau horaire), nous vous prions de bien vouloir nous en informer au moment de votre inscription à l'aide de tous les justificatifs nécessaires. Les remarques tardives ne pourront pas être prises en compte dans la planification des admissions.

Attention !

Une séance d'information **obligatoire** pour les étudiants admis aura lieu le vendredi 26 septembre 2025, de 10h30 à 12h00 en salle Schuricht.

Nous vous remercions d'ores et déjà de réserver cette date.

./.

LISTE DES ITEMS ET CONSIGNE POUR L'ARGUMENTAIRE

Choisissez **un item parmi les trois** proposés ci-dessous et proposez un argumentaire de 1 page au maximum en lien avec l'apprentissage/l'enseignement musical instrumental/vocal.

1 – « *La situation d'apprentissage ne prend du sens pour celui qui apprend qu'à condition de correspondre à un dessein qu'il ambitionne.* » (M.Develay)

2 - « *Personne ne peut "tenter de faire quelque chose qu'il ne sait pas faire pour apprendre à le faire" s'il n'est pas assuré de pouvoir tâtonner sans être ridicule, de pouvoir se tromper et recommencer sans que cette erreur soit, pour longtemps, retenue contre lui.* » (P.Meirieu)

3 –« *La construction du savoir importe autant que le savoir lui-même.* » (R. Forgette-Giroud)